

PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Juin 2023

Affiché le 01 juin 2023. Le conseil municipal de Lamagdelaine s'est réuni le 09 juin 2023 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET, à la salle de la mairie.

Étaient présents les membres suivants : (7)

M. DUFLOS Jacques, Mme GAUFFRE Marie-Christine, M. MAGNE Pierre, Mme MUZAS Martine, M. LACALMONTIE Luc, M. GUILENDOU Olivier, M. DESBLEDS Jean-Michel.

Étaient excusés, retardés ou absents les membres suivants : (6)

Mme VIGUIE Véronique (procuration donnée à Mme ARNAUDET Véronique), M. FERRERO Damien (procuration donnée à M. MAGNE), Mme MEYNIER Marie-Hélène (procuration donnée à M. DESBLEDS Jean-Michel), Mme BRUNIE Dorothee (procuration à M. DUFLOS Jacques), Mme RASSAT Nathalie (retardée excusée), Mme JORDAN Annick (absente excusée).

Procuration : 4

Le conseil municipal a élu Madame GAUFFRE Marie-Christine secrétaire.

Vu l'ordre du jour adressé conformément aux textes légaux.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du Procès-verbal de la séance précédente**
- 2 – Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal**
- 3 – Convention de remise des voiries rétablies avec VINCI Autoroutes**
- 4 – Désignation des délégués et des suppléants chargés de voter aux élections sénatoriales 2023**

1^{er} Point : Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

2^{ème} Point : Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal

Résumé des décisions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal du 09 juin 2023

Décision n°2 : Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologiques
« Fonds Vert »

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, rendue exécutoire le 12 août 2020, donnant à Madame le Maire délégation générale pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ».

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant le projet de « changement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LEDs » qui a été approuvé lors du conseil municipal du 3 février 2023.

Considérant que ce projet peut relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »

**MADAME LE MAIRE
DECIDE**

Article 1 : De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour le changement des lanternes d'éclairage public par des lanternes LEDs.

Article 2 : Le coût global de l'opération est de 53 630,40 € HT. Il est réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|--|----------------|
| • Autofinancement | 10 726,08 € HT |
| • Subvention « Fonds Verts » (Taux maximum de 80%) | 42 904,32 € HT |

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Mme la Préfète du Lot.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LAMAGDELAINE, le 16 mai 2023.

Le Maire
Véronique ARNAUDET

3^{ème} Point : Convention de remise des voiries rétablies avec VINCI Autoroutes

OBJET : Convention de remise des voiries rétablies avec VINCI Autoroutes

Madame Le Maire expose à l'assemblée que la société Autoroutes du Sud de la France a procédé à l'inventaire des portions rétablies et créées dans le cadre de la construction de la section (A20), pour le compte de notre collectivité.

Ces portions de voirie assurent depuis leur mise en service (2003) la desserte locale des propriétés riveraines.

Concernant notre commune, il n'a pas été retrouvé de trace de procès-verbaux de remise dûment signés. Afin de régulariser la situation, la commune doit faire une convention de remise de voiries rétablies avec la société VINCI Autoroutes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le maire à signer cette convention

Arrivé de Mme RASSAT Nathalie

4^{ème} Point : Désignation des délégués et des suppléants chargés de voter aux élections sénatoriales 2023

Délégués élus :

- Mme VIGUIE Véronique (13 voix)
- Mme GAUFFRE Marie-Christine (13 voix)
- M. DUFLOS Jacques (13 voix)

Suppléants élus :

- M. MAGNE Pierre (13 voix)
- Mme MUZAS Martine (13 voix)
- M. LACALMONTIE Luc (13 voix)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21H02.

Exceptionnellement les questions ouvertes au public à l'accoutumé n'ont pas eu lieu, afin de respecter l'horaire évoqué en début de séance concernant le délai de transmission au service de la Préfecture du PV des résultats des désignations des délégués et des suppléants chargés de voter aux élections sénatoriales.